Monsieur le député,

Par la présente, je viens vous faire part de mon inquiétude, voire de ma sidération, quant à l’avis favorable donné par le CCNE ce 25 septembre 2018, notamment  au sujet de l’extension de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. Avis qui risque fort d’influencer les prochains débats parlementaires sur cette question.

Mon seul souci est l’enfant et son droit, dans la mesure du possible, à connaître ses parents et à être élevé par eux comme le stipule la Convention Internationale des Droits de l’Enfant en 1989.

Nous connaissons tous le rôle irremplaçable du père dans la construction et l’éducation de l’enfant et nier cela constitue, Monsieur le député, un mensonge.

Restreindre ce père à un simple donneur de gamètes et faire disparaitre l'existence d'un père/homme sur l'état civil pour le remplacer par l'inscription de 2 femmes est également un mensonge délibéré et grave pour l'enfant en niant la moitié de sa généalogie.

Si cette loi était votée, nous irions vers de grandes souffrances.

Il est encore temps de tout arrêter.

Je compte sur vous, Monsieur le député, pour vous opposer fermement et d’ores et déjà à ce projet de loi et vous prie de recevoir tous mes encouragements en ce sens.

Respectueusement vôtre